

Déchetterie de Mont sous Vaudrey  
Tel 03 84 81 57 22

### Horaires d'ouverture

	Matin	Après Midi
<b>Lundi</b>	Fermé	Fermé
<b>Mardi</b>	Fermé	13H30 à 17H
<b>Mercredi</b>	9h à 12h	Fermé
<b>Jeudi</b>	Fermé	13h30 à 17h
<b>Vendredi</b>	(fermé du 30/10 au 3/04)	13h30 à 17h
<b>Samedi</b>	9h à 12h	13h30 à 17h

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Tel 03 84 71 71 92

courriel :

[mairie.de.mont-sous-vaudrey@orange.fr](mailto:mairie.de.mont-sous-vaudrey@orange.fr)

site : [www.mont-sous-vaudrey.fr](http://www.mont-sous-vaudrey.fr)

courriel site : [mairie@mont-sous-vaudrey.fr](mailto:mairie@mont-sous-vaudrey.fr)

Matin	Après midi
Lundi au samedi de 10h à 12h	Lundi de 16h30 à 19h
	Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 16 h

### ORDURES MENAGERES

**Les personnes qui n'ont pas encore leur bac doivent s'adresser en mairie.**

**Jours fériés :** En cas de jours fériés, le Lundi, Mardi ou Mercredi, le ramassage est décalé d'une journée

**Les bacs ne doivent être sortis que le mardi soir ou le mercredi matin, pas avant, afin que les rues de MSV soient nettes.**

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA GENDARMERIE

En cas de fermeture au public de la Gendarmerie de MONT-Sous-VAUDREY s'adresser à celle de Chaussin.

**CHAUSSIN** Tel. 03 84 81 80 31 ouvert 7j/7

du lundi au samedi : 8h à 12 h, 14h à 18h

dimanche : 9h à 12h, 15h à 18h

**MONT-sous-VAUDREY** Tel. 03 84 71 71 68

**ouvert sur toute l'année**

du vendredi et samedi : 14h à 18h

Pour tout renseignement ou prendre rendez-vous, appeler par téléphone. Pour tout document à déposer, une boîte à lettres est mise à disposition devant la gendarmerie.

Profitez de l'hiver pour élaguer et couper branches et plantations qui débordent sur le domaine public ou qui gênent la circulation

**CIVISME** Le stationnement Le stationnement doit impérativement se faire dans les emplacements réservés à cet effet. Le respect de ces places, matérialisées au sol, a pour but de permettre le passage sur les trottoirs des **piétons**, des **poussettes**, des **personnes âgées** et des **personnes à mobilité réduite**. En effet il est quelque fois impossible de passer sur le trottoir à cause des véhicules qui y séjournent !. Des poteaux et des barrières ont été installés pour éviter le stationnement abusif sur l'espace réservé aux piétons. Par exemple devant la boulangerie ! Utilisez de préférence le parking de l'école... Il est juste à coté ! Mais n'utilisez pas les trottoirs ou encore moins l'arrêt du bus scolaire !

**Respectez également les places réservées aux handicapés**, il est facile aux valides de faire quelques mètres ou de sortir de son véhicule sur une place plus étroite, l'exercice devient quelque fois insurmontable pour une personne à mobilité réduite, merci pour eux.

**Le bruit : L'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, débroussailleuses....) est réglementée, Merci de penser aux voisins et de respecter les horaires légaux d'utilisation : Jours ouvrables : 8h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 19 h 30 Samedis 9 h à 12 h et 15 h à 19 h Dimanches et fêtes et jours fériés uniquement: 10 h à 12 h**

**Recensement : Qui :** Garçons et filles à 16 ans faites vous recenser dans votre mairie. **Quand :** dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire. **Comment :** vous devez vous présenter avec le livret de famille des parents. **Attention :** Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il vous sera impossible de vous inscrire à la conduite accompagnée, au permis, au bac et différents examens

**Attention :** 2012 est une année d'élection importante. Si vous n'êtes pas encore inscrit, présentez vous en mairie avant le 31 décembre impérativement

MSV Info a été réalisé par la Commission Communication : Responsable Germaine Oudot, Marie-Jeanne Brusseau, Jean-Pierre Desvignes, Charles Kress, Jacqueline Van Meteren, Maryse Voitoux.

Si un sujet vous tient à cœur, contactez nous : [mairie@mont-sous-vaudrey.fr](mailto:mairie@mont-sous-vaudrey.fr)

Directeur de la publication : Monsieur le Maire - crédit photos : mairie de Mont-sous-Vaudrey

Impression : ESTIMPRIM